

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2022-018

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture des Landes / CAB

40-2022-01-10-00002 - Arrêté 2022-17 portant fermeture temporaire de la crèche "le monde de Ennos" à Saint-Laurent-de-Gosse (2 pages)

Page 3

Préfecture des Landes

40-2022-01-10-00002

Arrêté 2022-17 portant fermeture temporaire de
la crèche "le monde de Ennos" à
Saint-Laurent-de-Gosse

Arrêté 2022 – 17
**portant fermeture temporaire de la crèche «Le monde de Enno» à Saint
Laurent de Gosse**

**La préfète,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3131 et suivants et R 2324-17 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2215-1 ;

VU la loi 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 5 février 2020 portant nomination de Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER en qualité de préfète du département des Landes ;

VU le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU l'avis de l'Agence Régionale de Santé en date du 7 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

CONSIDÉRANT que 5 cas positifs au virus SARS-Cov-2 ont été déclarés au sein de la crèche « Le monde de Enno » à Saint Laurent de Gosse ;

CONSIDÉRANT qu'au regard du caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 au sein de cette structure et qu'au terme d'une concertation conduite par la préfète, l'ARS, la direction de la crèche et conformément aux préconisations de l'ARS, il a été estimé nécessaire de fermer la crèche « Le monde de Enno » à Saint Laurent de Gosse ;

CONSIDÉRANT que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la préfète de fermer temporairement la crèche « Le monde de Enno » à Saint Laurent de Gosse, selon l'avis des autorités sanitaires ;

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1 : La crèche « Le monde de Enno », sise au 89 rue des Magnolias, à Saint Laurent de Gosse est fermée du mercredi 12 janvier au vendredi 14 janvier 2022 inclus.

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Dax, madame le maire de Saint Laurent de Gosse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Mont-de-Marsan, le 7 janvier 2022

La préfète



Cécile BIGOT-DEKEYZER